



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies sexuellement transmissibles

Question écrite n° 3064

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'herpès génital. En effet, à l'origine de crises douloureuses et facteur de transmission du sida, l'herpès génital est une maladie sexuellement transmissible difficile à traiter. Les travaux menés à la Harvard Medical School sont ainsi porteurs d'espoir. En effet, une équipe de scientifiques s'est servie du mécanisme d'interférence ARN dans le but d'empêcher la maladie de se développer. L'ARNi est utile dans la description de la capacité de certains fragments d'ARN d'empêcher la transcription d'un gène. Les chercheurs américains ont réussi à créer des antiviraux dirigés contre le virus Herpes simplex 2 par la construction de fragments d'ARNi en se basant sur des séquences génétiques du virus. Ils ont ensuite fabriqué une crème contenant ces ARN interférents pour en enduire les parties génitales de souris. Une fois pénétrés dans les cellules, les ARNi se lient à l'ARN viral des souris et neutralisent le virus HSV. Les résultats sont patents, puisque 75 % des souris ont survécu à des doses virales mortelles. Les scientifiques espèrent maintenant pouvoir se servir de ce mécanisme afin de lutter contre le VIH. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à cette découverte.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3064

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5245

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)